

ARRETE N°09/2024
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT ANNÉE 2024
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Le Maire de BELVERNE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 15/09/2017 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 06/12/2023 au 06/12/2027 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 06/12/2023,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2024 est arrêté définitivement comme suit :

| Agent | Grade actuel | Grade proposé | Ordre de priorité | Avis |
|---------------------|--|--|-------------------|------------------|
| Mme FERRETTO Sandra | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | adjoint administratif territorial principal de 1ère classe | 1 | Favorable |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Belverne, le 21 juin 2024

Le Maire,

Roger Hasenfratz

